



AFENBEM JOURNEE DE FORMATION

Droit économique

JEUDI 18 MARS 2010

De 9h30 à 17h00

*Lieu de formation : CNBM - Salle du Conseil
215 bis bd Saint Germain. 75007 Paris*

Comment maîtriser le poste « clients » ?

Formation animée par Bruno BLANCHET, CODINF, formateur en crédit client-fournisseur, agréé par l'Association Française des Crédit Managers

■ Objectifs :

- Apprécier les risques liés au crédit client et leurs conséquences pour l'entreprise
- Acquérir les réflexes permettant de réduire les impayés et les délais de paiement
- Connaître les bonnes pratiques améliorant l'efficacité au quotidien
- Actualiser les droits et devoirs institués par la LME et ses accords dérogatoires

■ **Public concerné** : Collaborateurs de la fonction "crédit client", de la gestion commerciale ou de l'administration des ventes, DAF, comptables, juristes, dirigeants...

■ **Pré-requis** : niveau Bac,

■ **Moyens de suivi** : l'organisme de formation remettra à l'entreprise à l'issue de la formation une attestation de suivi de la formation signée par l'organisme

■ **Moyens pédagogiques** : projection vidéoprojecteur, examen de cas pratiques, interaction avec les participants, remise du support de formation.

PROGRAMME

- Les enjeux du crédit-client pour l'entreprise
- Quelles précautions à prendre avant l'ouverture d'un compte ?
 - Prévention contractuelle (clauses de défaut de paiement, réserve de propriété)
 - Renseignements de solvabilité et incidents de paiement
 - Conditions de paiement (termes et moyens de paiement, garanties)

- La gestion optimisée des comptes clients :
 - Mise sous surveillance des clients
 - Rapidité et qualité des opérations administratives (preuve de la livraison, mentions sur facture)
 - Relance préventive

- Les modalités de recouvrement :
 - Relance par téléphone ou par courrier
 - Clients privés (petits et gros) ou publics
 - Intervention d'un tiers

- La procédure de mise en demeure et le contentieux (interne ou sous-traité)

Durée de la formation : 1 journée

Tarif(déjeuner compris) :

- 350 € H.T par jour et par participant pour les entreprises adhérentes à la FNMC/FFNB/CNBM
- 480€ H.T par jour et par participant pour les entreprises non adhérentes à la FNMC/FFNB/CNBM

Modalités de règlement :

- Si votre entreprise verse la contribution à la Formation Professionnelle Continue à INTERGROS.

Dans ce cas, il suffit de demander le paiement direct par l'OPCA.

Le renvoi de la convention de formation ci-jointe permet à AFENBEM d'obtenir directement le paiement de la formation par l'OPCA INTERGROS.

- Si votre entreprise verse la contribution à la Formation Professionnelle Continue à un autre OPCA.
Vous devez régler le montant de la formation par chèque bancaire à l'ordre d'AFENBEM.